



VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

ARRETE

REGLEMENTANT LA CIRCULATION PLACE BURGWEDEL EN AGGLOMERATION DE DOMFRONT

Du 05 Septembre au 05 Octobre 2022

LE MAIRE DE LA VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE

- VU les lois et règlements ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
- VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
- VU l'ordonnance n° 2000-930 du 22 Septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route,
- VU le décret n° 2001-251 du 22 Mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2213-2,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise EDTPE en date du 12 Juillet 2022,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux d'extension de réseau BT pour alimenter le complexe sportif, il y a lieu de réglementer la circulation Place Burgwedel en agglomération de Domfront.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux, la circulation sera réduite à une voie et réglée par alternat par feux tricolores à cycle fixe.

Du 05 Septembre au 05 Octobre 2022

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : Les prescriptions des articles 1 et 2 seront matérialisées par l'implantation d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La pose, le maintien et la dépose de la signalisation de position seront assurés par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 4 : M. le Maire de Domfront en Poiraise,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Domfront en Poiraise,
L'entreprise en charge des travaux
et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Domfront en Poiraise, le 05 septembre 2022

Le Maire,
Bernard Soul



Certifié exécution compte tenu de sa publication le : 06/09/2022
Le 06/09/2022
Le Maire, Bernard Soul